Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-119_12_2025-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 10 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

Le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi quatre décembre conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 1
Nombre de conseillers présents : 25	Nombre de votants : 25
Nombre de procurations : 1	Nombre de votes pour : 25
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, M. JULIEN Loïc, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme LESAGE Catherine, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. BELLANGER Rodolphe, Mme FONTENAY Julie, M. DELINOTTE Thibault, Mme BOZEC Nolwenn.

Absents Excusés :

M. MENEUST Philippe procuration à Mme BLANCHARD Agnès, M. GUETTE Christian, Mme COENT Annie, M. CHAHID Mohamed.

M. Jacques RIVOAL a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 4 décembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2025 est lu et arrêté.

119_12_2025 – ADMINISTRATION GENERALE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPAL ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT – MUTUALISATION PARTIELLE DE LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur Antoine LAMBALLAIS, adjoint délégué à la Sécurité et aux Mobilités expose que la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche a signé le 10 janvier 2024 une convention de coordination entre la police municipale et la gendarmerie nationale.

La mutualisation partielle des agents de police municipal avec la commune de Saint-Erblon implique la signature d'un avenant à cette convention de coordination avec la gendarmerie nationale.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu l'article L 512-1 et suivants et R 512-1 et suivants du code de la sécurité intérieure autorisant la création d'une police municipale mutualisée,

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-119_12_2025-DE

Il est proposé au Conseil :

- **D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat**
- **D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention et tout acte à la présente délibération**

ANNEXE N° 9 – PROJET D'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE COORDINATION

- **Délibération approuvée à l'unanimité (1 ABSTENTION)**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

